selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit **Swellstop Primer**

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Nom de la compagnie www.sika.ca

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

601, avenue Delmar Sika Canada Inc.

Téléphone (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé (514) 694-2792

Adresse de courrier électro-

nique

ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restric-

tions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du

produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermale) Catégorie 4

Irritation de la peau Catégorie 2

Catégorie 2A Irritation occulaire

Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

1 / 15

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 2

Risque d'aspiration Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par

inhalation.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage

antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrosta-

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingredients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration >= 1%.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentra-
--------------	---------	----------------	------------

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

			tion (% w/w)
xylène	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 30 - < 60
distillats légers (pétrole), hydrotrai- tés	64742-47-8	Asp. Tox. 1; H304 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 30
éthylbenzène	100-41-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2A; H319	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Risque de dommages importants aux poumons (par aspira-

tion).

effets irritants

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

pneumonite.

Toux

Troubles respiratoires Lacrymation excessive

Erythème Migraine Dermatite

Troubles cutanés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par in-

halation.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mousse résistant à l'alcool Moyen d'extinction approprié

> Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

: Eau

Autres informations Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Enlever toute source d'allumage.

Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/

des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Prendre les mesures nécessaires contre les décharges élec-

trostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflam-

mation des vapeurs organiques).

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage

sures

Garder dans le contenant original.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter :

Produits explosifs
Agents d'oxydation



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Gaz toxiques Liquides toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
distillats légers (pétrole), hy- drotraités	64742-47-8	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmos-

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

phériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

liquide visqueux Aspect

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Couleur : brun foncé, noir

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : non établi(e)

Point/ intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 26.9 - 31.9 °C (80.4 - 89.4 °F)

(Méthode: vase clos)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

1 %(V)

Pression de vapeur : 7.9993 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.88 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : non établi(e)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

463.3 - 528.9 °C (865.9 - 984.0 °F)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 20.5 mm2/s

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Teneur en COV (Composés

organiques Volatils)

447 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Composants:

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,523 mg/kg

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 5,510 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

IARC Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

éthylbenzène 100-41-4

OSHA Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

xylène:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.3 mg/l

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1.17 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1133 Nom d'expédition : Adhesives

Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

: 355

366

Code IMDG

selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

No. UN : UN 1133 Nom d'expédition : ADHESIVES

Classe : 3 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Ministère des transports : Pour les exceptions s'appliquant aux quantités limitées, veuilleuz consulter le 49 CFR 173.150 (b).

Code IMDG : Pour la clause spéciale pour les quantités limitées, se référer au chapitre 3.4 du code IMDG.

TDG

No. UN : UN 1133 Nom d'expédition : ADHÉSIFS

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Date d'impression 10/12/2024

Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-CA QC OEL

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / TWA Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes CA AB OEL / STEL

CA BC OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VEMP CA QC OEL / VECD Valeur d'exposition de courte durée

ADR Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS **Chemical Abstracts Service** Derived no-effect level DNEL

Half maximal effective concentration EC50

Globally Harmonized System **GHS**

International Air Transport Association IATA

International Maritime Code for Dangerous Goods **IMDG**

Median lethal dosis (the amount of a material, given all at LD50

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic **PNEC** Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

Substances of Very High Concern

SVHC vPvB Very persistent and very bioaccumulative

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche si-

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Swellstop Primer

Date de révision 06/07/2024

Date d'impression 10/12/2024

gnalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 06/07/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 513,398

CA / 3F